



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 2 avril 2026

Questions de M. Jacques Pernet et consorts, déposée le 29 janvier 2026 « Problèmes de deal dans les bus tl »

Rappel

« Lors d'une rencontre dans le cadre de la campagne pour les élections du 8 mars, un citoyen a attiré notre attention sur la problématique du deal dans les bus tl. Selon ce citoyen lausannois, les bus – il a mentionné la ligne No 7 – seraient utilisés par les dealers pour rencontrer leurs 'clients' et, ainsi, écouler leur 'marchandise'.

Ceci nous a fortement interpellé et avons décidé d'en avoir le cœur net ».

Préambule

La Municipalité rappelle que les Transports publics de la région lausannoise (tl) sont une entreprise indépendante et que si la Ville de Lausanne y est représentée elle n'est pas majoritaire au sein du Conseil d'administration.

La Municipalité précise toutefois qu'elle attache une importance prioritaire à la sécurité et au sentiment de sécurité dans les transports publics. Le contexte socio-sanitaire en évolution et le déplacement observé de certaines problématiques (deal, consommation, incivilités) vers des espaces plus mobiles, dont les bus et métros, imposent une réponse coordonnée, pragmatique et continue, associant pleinement les Transports publics de la région lausannoise (tl) et le Corps de police.

Réponse de la Municipalité

Question 1 : La Municipalité, la Police, les tl sont-ils au courant que des dealers, enfin chassés de la rue, utilisent les lignes de bus pour vendre leur 'marchandise' ... dans les bus ?

Sans disposer de statistiques consolidées la Municipalité est informée, par les échanges réguliers avec les tl et par les retours de la population, d'une dégradation ponctuelle du climat à bord de certaines lignes, en particulier en lien avec des incivilités, des situations de consommation et la présence de deal. À ce titre, la ligne 7 fait l'objet de signalements récurrents et d'une attention renforcée.

Question 2 : Si oui,**a. quelles mesures ont été prises par les tl pour éradiquer ce genre de trafic ?**

Comme dit en préambule cette question relève tant de la sécurité des tl que des actions du Corps de police.

La collaboration entre ces deux acteurs est déjà structurée : une coordination mensuelle est en place entre des personnes qui peuvent s'activer mutuellement au quotidien si nécessaire.

Diverses opérations policières spécifiques sont régulièrement organisées dans les véhicules et sur le réseau conjointement avec les équipes de terrain des tl. Elles se déroulent en complément des interventions faites sur opportunité en fonction des pics de problématiques observés.

Ces opérations ont eu lieu plus particulièrement sur les lignes circulant au centre-ville, y compris les lignes de métros.

Les tl restent attentifs à toutes les remarques et prennent des mesures pour améliorer constamment leurs dispositifs de sécurité. En complément des mesures humaines de sécurité déjà déployés par les tl et du dispositif de vidéosurveillance existant déjà pour renforcer la sécurité dans certaines infrastructures (notamment des stations de métro), les tl prévoient l'installation d'un système de vidéosurveillance dans les bus dès 2027. La Municipalité soutient cette orientation, dans le respect strict du cadre légal applicable.

b. avec quel résultat ?

La collaboration étroite avec les tl permet d'observer un effet positif de ces interventions, qui se déroulent en complément des mesures propres prises par l'entreprise.

Les tl sont également conscients que certains incidents peuvent se produire juste en dehors de leurs installations, notamment aux arrêts de bus et aux abords des stations d'où l'importance marquée de la collaboration active avec la police citée ci-dessus.

La sécurité et le bien-être des collaborateurs et collaboratrices, comme des usagères et usagers, du matériel et des infrastructures demeure une priorité pour les tl. Ce sont des éléments également primordiaux pour la Municipalité.

Question 3 : Si aucunes mesures n'ont été prises par les tl que pense faire la Municipalité, cela touchant la sécurité publique, mais aussi les écoles ?

Comme détaillé, dans les réponses précédentes, les tl ont pris des mesures.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Jacques Pernet et consorts. Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 2 avril 2026.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

